



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sang

Question au Gouvernement n° 574

Texte de la question

DON DU SANG

M. le président. La parole est à M. Philippe Gosselin, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Philippe Gosselin. Madame la ministre de la santé, chaque année, en France, un million de malades ont recours aux produits sanguins pour des opérations chirurgicales, des accouchements, des cancers notamment. Or, le don du sang est, pour des raisons de sécurité et de protection, strictement encadré. Une directive européenne vient d'introduire une nouvelle contre-indication, qui conduit à écarter du don un certain nombre de personnes - pour des anémies, par exemple.

Or, du fait de l'allongement de l'espérance de vie et du développement de nouvelles techniques thérapeutiques de plus en plus consommatrices en produits sanguins, la demande ne cesse d'augmenter et, dans le même temps, le nombre de donneurs diminue. Aujourd'hui, environ 4 % de Français donnent leur sang, soit seulement 1,5 million. Les périodes de tension sont de plus en plus vives, même si elles sont différentes d'un département à un autre.

Dans ces conditions, plusieurs propositions ont été faites : le relèvement de l'âge limite du don, la mobilisation des étudiants, des lycéens, une invitation au don par texto à l'initiative de l'Établissement français du sang. Quelles mesures le Gouvernement envisage-t-il de prendre ?

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative*.

Monsieur Gosselin, l'année 2007 a été marquée par l'autosuffisance des dons du sang.

Nous savons que, en 2008, la demande de sang augmentera de 5 %, et vous en avez parfaitement indiqué les raisons : l'augmentation de l'espérance de vie ; le fait que, dans certains protocoles thérapeutiques - la chimiothérapie des cancers et des leucémies -, on utilise des produits sanguins ; enfin, le retour de la confiance chez les professionnels dans la qualité des produits sanguins.

Vous l'avez signalé : la directive Hémoglobine va interdire l'accès au don du sang aux personnes anémiées, ce qui devrait diminuer de 2 à 8 % le nombre de nos donneurs habituels.

Pour résoudre ces problèmes, nous assistons à la mobilisation de l'Association française des donneurs de sang, que je tiens à saluer, et de l'Établissement français du sang, qui ont tous les deux entamé une stratégie de conquête.

D'abord, il faut fidéliser les donneurs. Les donneurs habituels donnent en moyenne leur sang 1,6 fois par an.

Nous voudrions parvenir à deux dons annuels.

Nous voulons aussi faire en sorte qu'il y ait plus de donneurs. Lorsque l'on interroge les Français, 90 % se disent attirés pas le don. En fait, seulement 4 % de nos concitoyens donnent leur sang.

Nous allons mener une stratégie de communication avec l'Établissement français du sang. Nous allons multiplier les lieux où l'on pourra donner son sang. La collecte mobile représente 90 % des dons du sang. Nous allons créer des maisons du don et installer des centres de collecte dans les centres-villes.

Je prépare un arrêté qui élargira les possibilités du don et fera passer l'âge limite de don du sang de soixante-cinq à soixante-neuf ans.

Mesdames, messieurs les députés, mesdames, messieurs les ministres, à l'Assemblée nationale et dans

chacun de vos ministères, des journées de collecte du sang sont organisées. Je vous engage à donner votre sang. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. Je vous remercie, madame la ministre, de l'avoir rappelé. À l'Assemblée, des collectes du sang sont régulièrement organisées. J'invite nos collègues et tous ceux qui travaillent avec nous à penser, ce jour-là, que leur geste peut sauver des vies. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Données clés

Auteur : [M. Philippe Gosselin](#)

Circonscription : Manche (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 574

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 mai 2008